

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration**

**SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2021**

**L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT ET UN SEPTEMBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 15 septembre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.**

**Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Véronique CHAUEAU.**

**OBJET : Finances-Patrimoine - Accord-cadre de travaux, d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments sur la période 2021-2025 - Groupement de commandes constitué de la Ville d'Angers (coordonnateur), Angers Loire Métropole, du Centre Communal d'Action Sociale d'Angers – Accords-cadres et premiers marchés subséquents - Appel d'offres ouvert alloti – Autorisation de signature.**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 20 avril 2021, le Centre Communal d'Action Sociale a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes réunissant la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole afin de réaliser, en commun, les travaux de réparation dans les bâtiments. Ce groupement a pour but de créer un « effet volume » intéressant un maximum de fournisseurs et ainsi obtenir de meilleures conditions d'achat.

Le 19 février 2021, le coordonnateur a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre sans montant minimum, ni maximum et de ses marchés subséquents à bons de commande en application du Code de la Commande Publique.

La consultation est composée de 15 lots, qui seront attribués à plusieurs opérateurs.

- Lot n° 1 « Terrassement – Voirie et Réseaux Divers »
- Lot n° 2 « Maçonnerie - Ravalement »
- Lot n° 3 « Couverture - Charpente »
- Lot n° 4 « Etanchéité »
- Lot n° 5 « Serrurerie »

- Lot n° 6 « Menuiserie bois »
- Lot n° 7 « Menuiserie aluminium et PVC »
- Lot n° 8 « Plâtrerie »
- Lot n° 9 « Plafonds suspendus »
- Lot n° 10 « Stores et occultation »
- Lot n° 11 « Electricité courants forts et courants faibles »
- Lot n° 12 « Plomberie sanitaires – Chauffage - Ventilation »
- Lot n° 13 « Revêtements de sols scellés »
- Lot n° 14 « Revêtements de sols collés »
- Lot n° 15 « Peinture et revêtements muraux »

Les accords-cadres multi-attributaires sont passés pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification, sans montant minimum et maximum, avec plusieurs opérateurs économiques.

Les marchés subséquents à bons de commande multi-attributaires sans montant minimum, ni maximum seront attribués, après remise en concurrence des titulaires des lots, selon une périodicité annuelle.

Les premiers marchés subséquents périodiques seront conclus à la fin de l'année 2021, à compter de leur notification.

Les marchés subséquents à la survenance des besoins sont des marchés ordinaires passés avec un seul attributaire, après remise en concurrence des titulaires, lors de besoins ponctuels ou d'opérations spécifiques.

La réception des offres a eu lieu le 7 avril 2021 – 14 heures.

Afin d'alléger la procédure, il a été décidé une règle d'attribution des marchés subséquents sur la base de la remise des offres des accords-cadres. Pour autant, les accords-cadres seront notifiés avant les marchés subséquents.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 28 juin 2021 a décidé de retenir les opérateurs pour tous les lots :

- **Lot n° 1 « Terrassement – Voirie et Réseaux Divers »**
  - o Pour l'accord-cadre :
    - COLAS CENTRE OUEST
    - EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST
    - LUC DURAND
  - o Pour les premiers marchés subséquents :
    - COLAS
    - EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST
- **Lot n° 2 « Maçonnerie - Ravalement »**
  - o Pour l'accord-cadre :
    - EIFFAGE CONSTRUCTION
    - GAUTIER BATIMENT
    - FONTENEAU RENOVATION MH3D
    - SOMBAT
    - SBR

- Pour les premiers marchés subséquents :
  - EIFFAGE CONSTRUCTION
  - GAUTIER BATIMENT
  - FONTENEAU RENOVATION MH3D
  - SOMBAT
  
- **Lot n° 3 « Couverture - Charpente »**
  - Pour l'accord-cadre :
    - CHARLES ET CIE
    - MAROLLEAU
    - DIONNEAU
    - COUVERTURE DE LOIRE
  
  - Pour les premiers marchés subséquents :
    - CHARLES ET CIE
    - MAROLLEAU
    - DIONNEAU
    - COUVERTURE DE LOIRE
  
- **Lot n° 4 « Etanchéité »**
  - Pour l'accord-cadre :
    - SOTEBA SERVICES
    - SMAC
    - CHARLES ET CIE
    - MAROLLEAU
    - SOPREMA
  
  - Pour les premiers marchés subséquents :
    - SOTEBA SERVICES
    - SMAC
    - CHARLES ET CIE
  
- **Lot n° 5 « Serrurerie »**
  - Pour l'accord-cadre :
    - OUEST INDUSTRIE
    - SOGEA
    - RDM HABITAT
    - EGDC
    - OUEST SERRURERIE
  
  - Pour les premiers marchés subséquents :
    - OUEST INDUSTRIE
    - SOGEA
    - RDM HABITAT
    - EGDC
  
- **Lot n° 6 « Menuiserie bois »**
  - Pour l'accord-cadre :
    - SOGEA
    - JESS AUGEREAU
    - PARCHARD
    - TMA MENUISERIE CARTIER

- Pour les premiers marchés subséquents :
  - SOGEA
  - JESS AUGEREAU
  - PARCHARD
  - TMA MENUISERIE CARTIER
  
- **Lot n° 7 « Menuiserie aluminium et PVC »**
  - Pour l'accord-cadre :
    - TMA MENUISERIE CARTIER
    - RDM HABITAT
    - PARCHARD
    - OUEST INDUSTRIES
    - EGDC
  
  - Pour les premiers marchés subséquents :
    - TMA MENUISERIE CARTIER
    - RDM HABITAT
    - PARCHARD
    - OUEST INDUSTRIES SOGEA
  
- **Lot n° 8 « Plâtrerie »**
  - Pour l'accord-cadre :
    - SOGEA
    - VALLEE ATLANTIQUE
    - JESS AUGEREAU
    - A TOUT METIER
    - SPIE BATIGNOLLES
  
  - Pour les premiers marchés subséquents :
    - SOGEA
    - VALLEE ATLANTIQUE
    - JESS AUGEREAU
    - A TOUT METIER
  
- **Lot n° 9 « Plafonds suspendus »**
  - Pour l'accord-cadre :
    - ROUSTEAU
    - LEGAL COMISO
    - SOGEA
    - APM
    - JESS AUGEREAU
  
  - Pour les premiers marchés subséquents :
    - ROUSTEAU
    - LEGAL COMISO
    - SOGEA
    - APM
  
- **Lot n° 10 « Stores et occultation »**
  - Pour l'accord-cadre :
    - EMYS SODICLAIR
    - ANTOINE DAVIAU CREATISS
    - TECHNOSTOR LJM
  
  - Pour les premiers marchés subséquents :
    - EMYS SODICLAIR
    - ANTOINE DAVIAU CREATISS

- **Lot n° 11 « Electricité courants forts et courants faibles »**

- Pour l'accord-cadre :
  - EIFFAGE ENERGIE LOIRE OCEAN
  - SAVITEC
  - SDEL ENERGIS
  - ETI
  - EIB
  - BELLANGER CHRISTOPHE
  
- Pour les premiers marchés subséquents :
  - EIFFAGE ENERGIE LOIRE OCEAN
  - SAVITEC
  - SDEL ENERGIS
  - ETI
  - EIB

- **Lot n° 12 « Plomberie sanitaires – Chauffage - Ventilation »**

- Pour l'accord-cadre :
  - ANJOU CLIM SERVICES
  - HERVE THERMIQUE
  - CHAUFF'ECO
  - SPIE FACILITIES
  - AXIMA CONCEPT
  - ENGIE HOME SERVICES
  
- Pour les premiers marchés subséquents :
  - ANJOU CLIM SERVICES
  - HERVE THERMIQUE
  - CHAUFF'ECO
  - SPIE FACILITIES
  - AXIMA CONCEPT

- **Lot n° 13 « Revêtements de sols scellés » :**

- Pour l'accord-cadre :
  - MALEINGE
  - ARDUSOL
  - CARRELA
  - CARRELAGE TENDANCE
  
- Pour les premiers marchés subséquents :
  - MALEINGE
  - ARDUSOL
  - CARRELA

- **Lot n° 14 « Revêtements de sols collés »**

- Pour l'accord-cadre :
  - MARSAC
  - FREMY PEINTURE DECORATION
  - VALLEE ATLANTIQUE
  - CHUDEAU
  - GOUIN DECORATION
  
- Pour les premiers marchés subséquents :
  - MARSAC
  - FREMY PEINTURE DECORATION
  - VALLEE ATLANTIQUE
  - CHUDEAU

- **Lot n° 15 « Peinture et revêtements muraux »**

- Pour l'accord-cadre :
  - MARSAC
  - VALLEE ATLANTIQUE
  - FREMY PEINTURE DECORATION
  - CHUDEAU
  - A TOUT METIER
  - GOUIN DECORATION
  
- Pour les premiers marchés subséquents :
  - MARSAC
  - VALLEE ATLANTIQUE
  - FREMY PEINTURE DECORATION
  - CHUDEAU
  - A TOUT METIER

L'objet de cette délibération est d'autoriser le coordonnateur (la Ville d'Angers) à signer les accords-cadres et les premiers marchés subséquents pour chaque membre du groupement.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- autorise, à l'unanimité, le Maire de la Ville d'Angers, ou son représentant, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes, à signer et notifier les accords-cadres et les premiers marchés subséquents désignés ci-dessus, pour le compte du Centre Communal d'Action Sociale.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

